

Avril 2019

Public'Info SNU

AGENTS PUBLICS FAITES RESPECTER VOS DROITS !!

Sur le renouvellement du temps partiel :

« L'autorisation d'assurer un service à temps partiel est renouvelable pour la même durée que celle accordée initialement, par tacite reconduction dans la limite de 3. »

Voir INSTRUCTION n°2014-36 du 18 avril 2014, lien ci-dessous :

http://accueil.pole-emploi.intra:8501/personnalisation/docs/notes/site/documents/RH/RH_temps-de-travail_duree/pdf/2014-36.pdf

Sur le télétravail :

Quand faire sa demande : « Les demandes de télétravail émanant des agents publics peuvent être déposées à tout moment et doivent, le cas échéant, être traitées au fil de l'eau par Pôle emploi. »

Recours : « Le refus opposé à une demande de télétravail (initiale ou de renouvellement) doit être précédé d'un entretien et motivé par écrit.

En cas de refus opposé à la demande de l'agent, ce dernier peut saisir la commission paritaire compétente CPLU...»

Modalités : « La quotité de travail ouverte au télétravail est plafonnée à trois jours par semaine. Le temps de présence sur le lieu d'affectation ne peut être inférieur à deux jours par semaine. »

Voir DECISION n° 2017-38 du 22 mai 2017


Quotité de temps partiel	Jours travaillés par semaine au titre du temps partiel	Nb de jours de télétravail maximum possibles (base hebdomadaire)
50 %	2,5	0,5
60 %	3	1
70 %	3,5	1,5
80 %	4	2
90 %	4,5	2,5

http://accueil.pole-emploi.intra:8501/personnalisation/docs/notes/site/documents/RH/RH_temps-de-travail_duree/pdf/dec-2017-38.pdf

Classification :

L'action continue ! Le SNU alerte directement Mme PENICAUD, la ministre du travail, sur la déclassification des agents de niveaux 3 dans le projet de la Direction Générale.

N'hésitez pas à faire valoir vos droits. Notre statut est vivant, faites le vivre !

Votre élue CPN	Nathalie LABORDE- CLOCHARD	Vos élus CPLU Pays de La Loire :	Sandrine DESPLANCHES Nathalie LABORDE-CLOCHARD Claudine THEOPHANE Luis VERA	 <p>F.S.U.</p>
-------------------	-------------------------------	---	--	--